

COMMUNISTES : 27 boulevard Saint Martin F-75003 Paris

[communistes@sitecommunistes.org](mailto:communistes@sitecommunistes.org)

[hebdo@sitecommunistes.org](mailto:hebdo@sitecommunistes.org)

[www.sitecommunistes.org](http://www.sitecommunistes.org)

**Résumé Eco / Social N° 150 : Semaine du 27 novembre 2023**



## **GUERRE CONTRE GAZA : LES DOCKERS DE BARCELONE MONTRENT L'EXEMPLE !**

Un mois et demi après le début de la campagne de nettoyage ethnique menée par le gouvernement israélien contre les Palestiniens, l'Organisation des dockers du port de Barcelone (OEPB) a décidé de "*ne pas permettre le passage dans notre port de navires transportant du matériel de guerre*". Le syndicat des travailleurs portuaires (USTP) a pris la même décision le 8 novembre.

Nous ne pouvons compter que sur nos propres forces, les forces de la classe ouvrière et de la jeunesse, qui sont prêtes à s'opposer à toute forme d'oppression pour arrêter ce génocide, qui bénéficie du soutien des impérialistes.

Nous devons suivre l'exemple des dockers de Barcelone et organiser des meetings pour discuter de l'oppression de la Palestine, voter des résolutions contre ce génocide, organiser des manifestations et des rassemblements devant les sièges des entreprises qui ont des intérêts en Israël et exiger que

nos gouvernements cessent d'appuyer ce massacre et d'envoyer des armes en Israël. Les **travailleurs d'Airbus** ont organisé des rassemblements en ce sens. Il faut suivre leur exemple! Le capitalisme est synonyme de guerres sans fin. La libération de la Palestine ne peut être obtenue que par l'action des masses en Palestine et dans toute la région, par la lutte contre les capitalistes et les impérialistes qui ont créé ce cauchemar et qui, au nom de leurs profits, oppriment des millions de travailleurs et de jeunes. En d'autres mots, elle ne peut être obtenue que par la lutte de classes des opprimés contre leurs oppresseurs, leur lutte révolutionnaire pour établir un monde sans oppression, ni exploitation, un monde socialiste.

Nous pouvons contribuer à cette lutte de nos frères et sœurs de classe du Moyen-Orient, ici, chez nous, en suivant l'exemple inspirant des dockers de Barcelone, en luttant contre nos propres oppresseurs : les impérialistes dont le pouvoir repose sur l'oppression de millions de personnes au Moyen-Orient, mais aussi sur notre propre oppression.

## **GRÈVE À L'OFpra : « LES CONDITIONS D'ACCUEIL DES EXILÉS SONT LIÉES À NOS CONDITIONS DE TRAVAIL »**

**Des dizaines d'agents de l'Office français de la protection des réfugiés et des apatrides se sont mis en grève, le mardi 14 novembre, pour protester contre les conséquences du projet de loi asile et immigration sur leur quotidien, et « la politique du chiffre ».**

**Avant le Sénat, le piquet de grève.**

Pour les salariés de l'Office français de protection des réfugiés et des apatrides (Ofpra), le programme du jour est planté. Alors que le palais du Luxembourg s'apprête à voter le projet de loi asile et immigration, plusieurs dizaines d'agents grévistes de cette agence qui recueille les récits de vie brisée des personnes exilées, protestent contre un texte particulièrement **hostile aux étrangers**. Mais qui risque aussi de **précariser** leurs conditions de travail. Et ce, au détriment des migrants qui demandent l'asile.

Sous la tente siglée CGT à côté de l'impeccable bâtiment moderne de l'Ofpra, à Fontenay-sous-Bois (Val-de-Marne), Anouk Lerais, cosecrétaire générale de la CGT-Ofpra, pointe plusieurs travers du projet de loi. Le premier, c'est la création d'un **guichet unique** dans les préfectures. Sous couvert de simplification du parcours de protection, cette mesure pourrait induire un « *lien de dépendance* » entre le ministère de l'Intérieur et les agents de l'Office. « *L'autorité du préfet pourrait influencer des décisions. Or l'Ofpra ne doit pas recevoir d'instructions extérieures dans l'exercice de ses fonctions. C'est la loi* », explique-t-elle. La syndicaliste craint aussi que le personnel en uniforme qui travaille dans les préfectures ne gêne les exilés, **parfois traumatisés par cet habit officiel**.

**L'idée, c'est de faire du chiffre et d'augmenter le nombre de décisions rendues !**

La territorialisation de la demande d'asile, prévue par le projet de loi, implique aussi le passage à un **juge unique** pour les recours à la Cour nationale du droit d'asile (CNDA). Actuellement, lorsque la demande d'asile est refusée par l'Ofpra et que la personne souhaite faire appel à la CNDA, c'est un collège de trois personnes qui étudie son dossier. Ce trio est constitué d'un magistrat professionnel et deux assesseurs, dont l'un est désigné par le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR). Pour accélérer les instructions des dossiers, le projet de loi souhaite transformer ce collège, qui permettait l'existence de débats contradictoires, à un juge unique. « *La pluralité de point de vue pourrait disparaître* »,

L'autre écueil, c'est le **raccourcissement** des délais d'instruction des demandes d'asile. Et c'est, là aussi, que se retrouvent les conditions de travail dégradées des agents. « *C'est une mesure qui va contraindre les agents à presser leur entretien, à aller toujours plus vite. L'idée derrière cette proposition, c'est aussi de faire du chiffre et d'augmenter le nombre de décisions rendues* », explique le co-secrétaire d'Action Syndicale Libre (Asyl-Ofpra).

**Actions collectives !**

À côté de pancartes affichant « *agents surmenés, accueil en danger* », l'officier de protection donne un exemple concret de cette pression : « *Après un rejet de la Cour nationale du droit d'asile, une personne a voulu se présenter à nouveau à l'Ofpra avec un nouvel élément. Il s'agissait d'un*

*certificat médical qui revenait sur des faits connus, mais d'une manière très détaillée. Je décide de regarder de plus près, et je reconnais l'agent qui a mené l'entretien. Il était mis sous pression pour accélérer les procédures. Ce qui l'a sans doute mené à refuser la demande d'asile. Pourtant, lorsque j'ai réexaminé sa demande, cette personne mérite sans doute d'être protégée. »*

Contre la précarisation des conditions de travail des salariés, la CGT et l'Asyl-Ofpra multiplient les actions collectives. Le 26 octobre, déjà, une grève avait été organisée. Elle avait été largement suivie : **plus de 260 agents avaient cessé de travailler, soit un quart du personnel.**

Une autre mobilisation serait sur les rails pour le 29 novembre, jour du conseil d'administration de l'Ofpra.

*« Notre mobilisation ne se résume pas au projet de loi, même si on ne peut pas ne pas se positionner par rapport à ce texte. De fait, les moindres mesures qui apportaient un peu d'humanité ont été mises de côté. Et le gouvernement reprend une proposition du RN en supprimant l'AME »,* alors que les agents répètent les chants prévus pour l'après-midi, devant le Sénat. Les deux organisations syndicales avaient été reçues à la suite de la mobilisation du 26 octobre. *« Mais les mesures de réorganisation proposées par la direction sont insuffisantes : nous demandons un changement structurel par rapport à la politique du chiffre et un recrutement important dans les services administratifs et dans la protection »,* explique le co-secrétaire de l'Asyl. Des revendications qui, pour l'instant, **n'ont pas été entendues.**

## **MEDECINE DU TRAVAIL : CONVOCATION DISCIPLINAIRE D'UN MÉDECIN POUR AVOIR FAIT LE LIEN ENTRE TRAVAIL ET SANTÉ !**

Jean-Louis Zylberberg, médecin du travail, est convoqué le 28 novembre prochain, à 9h30, devant la chambre régionale disciplinaire de l'Ordre des médecins.

Jean-Louis Zylberberg représente, par ailleurs, la CGT dans les instances du Conseil d'Orientation sur les Conditions de Travail (COCT) et dans les instances régionales de la Sécurité sociale. Cette convocation fait suite à la plainte d'un employeur du Val-de-Marne pour de soi-disant certificats médicaux de complaisance suite à des inaptitudes médicalement constatées rendant impossible le maintien au poste compte tenu des conditions de travail, ce qui constitue le quotidien des médecins du travail.

Il risque une peine allant d'un avertissement à une suspension d'exercice pendant plusieurs mois. La situation de Jean-Louis Zylberberg n'est pas unique mais récurrente : dès qu'un médecin généraliste, médecin du travail ou psychiatre établit le lien entre l'aggravation de la santé d'un-e salarié-e et ses conditions de travail, **il est attaqué pour certificat de complaisance.**

Nous dénonçons cette procédure qui constitue une véritable menace pour l'indépendance des médecins du travail qui se retrouvent, ainsi, soumis aux pressions multiples des employeurs. Une telle procédure met en danger le rôle et les missions de la médecine du travail, conquête essentielle des salarié-es pour la protection de leurs droits. La CGT apporte son soutien à Jean Louis Zylberberg comme à tous les médecins et exige qu'aucune sanction ne soit prononcée. Nous appelons à participer au rassemblement devant l'instance disciplinaire régionale de l'Ordre des médecins, **9 rue Borromée, 75015 Paris, à partir de 9h, le 28 novembre 2023.**

## **MÉTALLURGIE : LE 12 DÉCEMBRE, MOBILISATION CONTRE L'AUSTÉRITÉ ET POUR L'AUGMENTATION DES SALAIRES !**

Depuis la signature de la nouvelle Convention Collective nationale (le 7 février 2022) par l'UIMM, CFDT, FO et la CFE-CGC, beaucoup d'entreprises sont entrées en discussion avec les organisations syndicales pour l'application au 1er janvier 2024 des nouvelles mesures conventionnelles. Nous ne sommes plus qu'à quelques semaines de la mise en place de la nouvelle Convention Collective de la métallurgie, et particulièrement des classifications. Les salariés sont de plus en plus nombreux à recevoir leur fiche descriptive d'emploi ainsi que la cotation de celui-ci, et donc de leur nouvelle classification. Malheureusement, comme nous pouvions nous y attendre, cela ne se passe pas correctement. Le mécontentement s'amplifie de jour en jour, et plusieurs entreprises sont déjà en lutte, quand d'autres sont dans l'objectif d'organiser des débrayages très prochainement. La FTM

CGT propose d'organiser une journée nationale de lutte autour de la Convention Collective le **mardi 12 décembre 2023**.

Cette date n'est pas choisie au hasard, c'est le jour de la mobilisation intersyndicale européenne contre l'austérité à Bruxelles. Dans la métallurgie, une des matérialisations de cette austérité prend la forme de la nouvelle Convention Collective, comme nous l'avons déjà écrit, il n'y a pas d'équilibre dans ce dispositif conventionnel. Nous sommes dans le moindre coût pour les entreprises et ceci sur le dos des travailleurs, ceux-là même qui créent les richesses. Le capital va pouvoir prospérer et les actionnaires empocher les dividendes générés par le travail des salariés de la branche. La date du 12 décembre pourrait être le point de départ d'un nouvel élan de lutte collective pour gagner une Convention Collective de haut niveau dans notre branche. Il nous faut rendre plus attractive notre branche pour attirer les jeunes générations aux métiers de la métallurgie.

## **GRAND VILLENEUVOIS (LOT ET GARONNE) : LES AGENTS DE L'AGGLOMÉRATION EN GRÈVE !**

**La CGT avait déposé un préavis, susceptible d'être reconduit, lundi dernier. Le mouvement a surtout affecté la collecte des ordures ménagères.**

« *Les agents comptaient sur une revalorisation de leurs salaires en cette fin d'année. Le maire n'a pas tenu ses promesses.* » Le secrétaire général CGT des territoriaux de la Communauté d'agglomération du Grand Villeneuvois (CAGV), ne cache pas sa colère, ce lundi 20 novembre, devant le portail du centre technique. Il est accompagné d'une cinquantaine d'agents, en majorité employés du service des ordures ménagères et de la voirie, services d'où est parti le mouvement de grève, qui sera reconduite mardi.

« *Nous avons posé des revendications depuis le mois de juin. Nous réclamions des augmentations sur les primes de fin d'année et le versement de la prime inflation à tous les agents sans distinction, mais également des recrutements dans des services en sous-effectif, comme les bibliothèques ou les ordures ménagères. La grève est d'ailleurs soutenue dans d'autres services, comme les écoles, les crèches et les bibliothèques de l'agglomération.* »

Mardi dernier, **un accord a été passé entre la CFDT et l'Agglo**, que la CGT a refusé de signer. Un accord qui a fini de mettre le feu aux poudres : « *Nous estimons qu'il n'y a pas de réel dialogue social. Cela fait des mois que l'on dénonce des conditions de travail dégradées et dégradantes, notamment pour les agents préposés au ramassage des ordures ménagères. Ils font les collectes à bord de vieux camions, qui fonctionnent mal. Ils sont parfois deux au lieu de trois à bord, ce qui les met en danger.* »

Dans la matinée, le directeur général de services de l'Agglo, Jean Gugole, s'est rendu sur place pour entamer des négociations.

## **LES VENDANGEURS SANS PAPIER DU CHAMPAGNE !**

En septembre dernier, près de 60 vendangeurs du Champagne vivant dans des conditions indignes ont été découverts par l'Inspection du travail. **Victimes d'une véritable traite des êtres humains, ils étaient logés dans des bâtiments insalubres, sous alimentés, travaillaient dans des conditions désastreuses, sans salaire et sous la pression de gros bras armés de gazeuses.** Alors qu'il est de la responsabilité des services de l'État de protéger les victimes de la traite des êtres humains, notamment en procédant à la régularisation rapide des travailleurs sans papier, pour ces travailleurs, la réalité est tout autre.

Le préfet de la Marne préconisait que ces travailleurs, relogés en urgence dans la Marne, repartent sur leur lieu de résidence, en prenant attache avec toutes les Préfectures et sous-préfectures concernées, afin d'accélérer leur régularisation. Mais dans les faits, le ministère de l'Intérieur et ses services se sont désengagés, renvoyant à la débrouille ces salariés vulnérables et dans une précarité extrême. **Ces travailleurs se voient exclus de tout accueil en préfecture, devant faire leur démarche par Internet.** Depuis le mois de septembre, ils vivent un véritable parcours du combattant administratif pour faire valoir leurs droits. Certains sont même confrontés à des excès de zèle de préfets refusant la régularisation tant que les responsables de la traite d'êtres humains ne

sont pas condamnés. Par ailleurs, près d'une dizaine de ces travailleurs qui ont connu l'horreur n'ont toujours pas eu la possibilité de déposer plainte.

L'ensemble des structures de la CGT, la Confédération, la FNAF CGT, l'UD CGT 51 et l'inter-syndicats CGT du Champagne sont engagés **auprès des 60 camarades pour que la société de service ainsi que les donneurs d'ordre soient condamnés pour leurs actes ignobles.**

Nous luttons, avec eux, pour gagner leur régularisation et le paiement de leur salaire.

### **NOUVEAU DÉBRAYAGE À KEOLIS MONTESSON, APRÈS UN MOIS DE GRÈVE !**

Après un mois de grève de mi-septembre à mi-octobre, les conducteurs du dépôt Keolis à Montesson (Yvelines) viennent de débrayer à nouveau lundi 20 novembre. Sur un dépôt de 85 conducteurs, un peu plus de 50 étaient en grève. Cette mobilisation s'inscrit « *dans la continuité de la précédente, au vu de ce que l'on a pas encore obtenu* », expose le délégué syndical.

Faute d'un accord de fin de conflit signé par les syndicats, l'employeur a pris une « *décision unilatérale* » fin octobre, décrit le syndicaliste. Cette décision ouvre deux avancées pour permettre aux grévistes de limiter l'impact de la grève de la rentrée sur leur porte-monnaie. D'abord, la revalorisation de 25 à 50 % des heures supplémentaires, mais seulement sur une période arrêtée au 31 mars 2024. Ensuite, la possibilité de poser des jours de congés sur les jours de grève.

Pas de quoi répondre aux revendications des grévistes, en premier lieu le retour de leurs primes, supprimées par Keolis après le rachat du dépôt en 2022, dans le cadre de l'ouverture à la concurrence des transports en Île-de-France. Les débrayages de lundi ont été motivés par deux autres faits. D'une part, le « *licenciement d'un collègue qui a eu lieu pendant la grève* ». D'autre part, « *l'agression d'un collègue gréviste, renversé par un non-gréviste qui a fait marche arrière volontairement* » : la semaine dernière, la direction « *nous a appris qu'il n'y aurait pas de sanction. D'où notre ras-le-bol* ».

Les grévistes avaient été assignés devant le tribunal administratif par leur direction le 12 octobre. La décision de justice, défavorable aux grévistes, concluait que « *le blocage du site a désorganisé de manière excessive le fonctionnement de la société* ».

Valable jusqu'au 31 décembre, ce jugement oblige les grévistes à revoir leur mode de mobilisation. Ainsi, lundi, « *on ne s'est pas présenté sur le site, pour ne pas prendre de risques* », explique un gréviste.

Seule la journée de ce lundi a fait l'objet de débrayages. Une façon de « *marquer le coup, avant de réfléchir à la suite* », indique le syndicaliste. Ce même lundi, à plusieurs kilomètres de là en Seine-Saint-Denis, au dépôt de Coubron, les conducteurs employés par Transdev ont pour leur part lancé un mouvement de grève illimitée, contre la dégradation de leurs conditions de travail.

### **LA POLICE INTERVIENT CHEZ EMMAÛS À SAINT-ANDRÉ-LEZ-LILLE !!!**

La police est intervenue jeudi matin à la halte Saint-Jean, l'entrepôt d'Emmaüs à Saint-André-lez-Lille.

**Après 147 jours de grève de plusieurs compagnons, des convocations ont été remises.**

Après 147 jours de grève d'une vingtaine de compagnons, tous en situation irrégulière, qui dénoncent depuis début juillet une « *traite d'être humain* » et du « *travail dissimulé* », une vingtaine de policiers sont intervenus ce jeudi matin à Saint-André-lez-Lille. Selon la préfecture du Nord, il ne s'agit pas d'expulsion mais d'**une opération** « *visant à faire cesser les troubles à l'ordre public et l'entrave à la circulation* ». Une « *opération maîtrisée* », les policiers ont remis une dizaine de convocation au commissariat.

#### **Intimidation !**

Les compagnons grévistes sont convoqués lundi au commissariat, ils vont être entendus un à un. Le tribunal de Lille a demandé la libération et l'arrêt du blocage de la Halte Saint Jean à Saint-André-lez-Lille dans une ordonnance. La CGT qui soutient les compagnons grévistes dénonce « *une responsabilité* » du préfet du Nord et une « *action d'intimidation* ». Selon la porte-parole des grévistes, deux membres de la communauté ont été envoyés à l'hôpital.

## **AÉRIEN : FORTES PERTURBATIONS POUR S'OPPOSER À LA LIMITATION DU DROIT DE GRÈVE**

Des aéroports sans vols à Tarbes ou Pau, des retards importants et des annulations dans de très nombreux aéroports lundi dernier. Plusieurs syndicats (UNSA, CGT, CFDT) du contrôle aérien appelaient à la grève pour s'opposer à l'adoption d'une proposition de loi qui oblige les contrôleurs à une déclaration individuelle, 48 heures avant une grève, comme à la SNCF. Le syndicat majoritaire n'appelait pas à la grève ce lundi et avait conclu il y a quelques mois une trêve jusqu'aux JO de 2024.

## **TISSEO (Toulouse) : 15.000 € POUR DES BLOCAGES PENDANT LES GRÈVES !**

A Toulouse, la justice a tranché en faveur de l'opérateur de transport urbain Tisseo et condamne les syndicats CGT, CFDT, SUD et FNCR à versé 15.000 euros à la société. La raison : des blocages de dépôts de bus les 30 et 31 mai dernier pendant la grève des conducteurs qui protestaient contre la fin de l'indexation de leurs salaires sur l'inflation. Le tribunal n'a cependant pas donné raison à Tisseo pour deux autres dates les 1er et 2 juin, car l'entreprise « *ne rapporte pas la preuve de son préjudice* ». Les deux parties ont jusqu'à la fin du mois pour faire appel de la décision.

## **RÉPRESSION : 18 MOIS DE PRISON AVEC SURSIS REQUIS CONTRE 2 MILITANTS DE LA CGT-ENERGIE !!!**

La mise au banc des pratiques de coupure de courant pendant la réforme des retraites se poursuit. Mardi 21 novembre, deux militants de la CGT-Energie de Gironde, dont son secrétaire départemental, comparaissaient devant le tribunal de Bordeaux, pour la coupure du 23 mars 2023 qui avait privé de courant des milliers de personnes et des infrastructures pendant la réforme des retraites. **Le procureur a demandé 18 mois de prison avec sursis.** Le délibéré sera rendu le 9 janvier.

## **NANTES : INTERMITTENTS DU SPECTACLE : UNE INTERPELLATION EN MARGE D'UNE ACTION REVENDICATIVE !**

**Un comédien, membre du cortège nantais constitué dans le cadre de la mobilisation nationale des intermittents, a été arrêté par trois policiers. Dans cette intervention filmée, on voit le jeune homme en appeler à la ministre de la Culture, Rima Abdul Malak.**

Mardi 21 novembre au matin, à l'appel de la CGT-Spectacle, une trentaine d'intermittents se sont rassemblés devant la gare de Nantes, pour porter leur revendication à la DREETS, la direction régionale du ministère du Travail.

Un cortège placé sous haute surveillance, d'après un communiqué la CGT-Spectacle qui énumère "*plusieurs voitures, des fourgons béliers de la Compagnie départementale d'intervention, plus de trente agents patrouillant dans et autour de la gare*".

Alors que le groupe de manifestants s'engageait pour traverser l'édifice du nord au sud, des policiers en armes "*ont interpellé arbitrairement l'un des intermittents présents, un comédien syndiqué au Syndicat Français des Artistes-CGT*" indique encore la CGT-spectacle.

"*Mis à l'écart du groupe, nassé, plaqué au mur puis plaqué au sol et menotté, les policiers l'ont ensuite embarqué au commissariat central Waldeck Rousseau*", précise le communiqué.

Cette interpellation a été aussitôt dénoncée sur les réseaux sociaux des intermittents.

Une "*intimidation violente et inacceptable*" déclare le syndicat CGT.

Cette interpellation intervient dans le cadre d'une semaine de mobilisations pour dénoncer un accord sur l'assurance-chômage, signé le 10 novembre dernier, entre différentes organisations patronales et de salariés.

La CGT-Spectacle déclare : "*cet accord prévoit une nouvelle baisse de droits pour toutes les chômeuses et tous les chômeurs, alors que l'inflation et la crise touchent de plein fouet les plus précaires d'entre nous. Il ouvre la voie au gouvernement pour financer France Travail, une réforme qui conditionne le RSA au travail forcé et gratuit. Cet accord inacceptable enterre également toutes*

*les avancées que nous avons obtenues pour les intermittents lors de la négociation spécifique que nous avons conclue avec les employeurs de nos secteurs le 27 octobre dernier ".*

Mercredi 22 novembre, les syndicats du spectacle appelaient à une mobilisation massive, précise encore la CGT.

### **LA LUTTE PAYE !**

Pierre a été libéré mercredi soir, aucune poursuite n'a été retenue contre lui !

**Il est sorti de garde à vue et il va bien**, résume Martine Ritz, militante à la CGT Spectacle.

D'après, son avocate, il n'y aura pas de poursuite. **Pierre sera resté 36 heures en garde à vue. Il réalise la grande solidarité autour de lui et remercie tous les soutiens**. Des intermittents se sont en effet relayés toute la journée devant le commissariat central de Waldeck-Rousseau pour le soutenir.

### **FRANCE 3 : LA GRÈVE ENTRE DANS SA TROISIÈME SEMAINE !**

Les syndicats (SNJ, CGT, CFDT, FO, SUD) dénoncent la surcharge de travail occasionnée par la fin des éditions nationales du « 12-13 » et du « 19-20 » au profit des éditions « Ici ».

Et de trois. Sauf surprise, la grève en cours au sein des journaux de France 3 est entrée mercredi 22 novembre, dans sa troisième semaine. Cela fait quinze jours qu'au lieu des éditions baptisées « Ici », mises en place à la rentrée à la place du « 12-13 heures » à la mi-journée et du « 19-20 heures » en début de soirée, les téléspectateurs de France 3 se contentent de JT « dégradés ». Toutes les régions, sauf la Corse, ont déjà été touchées.

Lundi 20 novembre, « 19 éditions sur 24 ont été diffusées, dont 5 à 100 %, alors que le taux de grévistes était de 4,3 %, soit 91 personnes, pour la mi-journée, et de 3,31 % [71 personnes] le soir », indique-t-on à France Télévisions. « En pourcentage, il y a peu de grévistes, mais c'est la visibilité de la mobilisation qui compte », souligne le délégué syndical SNJ. Organisé en arrêts de travail de cinquante-neuf minutes, le mouvement démultiplie d'autant plus son impact que cinq organisations syndicales (SNJ, CGT, CFDT, FO, SUD) sont solidaires pour rejeter les conditions d'exécution de cette réforme.

Portées à l'antenne le 4 septembre, les nouvelles sessions d'information « Ici » sont censées compiler actualité internationale, nationale et régionale selon une hiérarchie décidée dans chacune des 24 régions, là où, précédemment, les éditions nationales du « 12-13 » ou du « 19-20 » se chargeaient de tout ce qui n'était pas local.

### **Des scriptes débordées !**

« Nous passons de deux éditions nationales quotidiennes sur France 3 à 48 éditions régionales », se réjouissait à la rentrée Delphine Ernotte, la présidente de France Télévisions, ravie de proposer des JT « moins parisiens-centrés ». Mais les régions se sont retrouvées à gérer des conducteurs (le déroulé des journaux) beaucoup plus longs qu'auparavant, les rédactions ne découvrant par ailleurs la durée des sujets à intégrer, fabriqués à Paris, que très tardivement. Malgré l'apport de « 60 équivalents temps plein », le surplus de travail a provoqué une « crise majeure », selon les syndicats. « On déplore 14 accidents du travail », assure un délégué syndical, qui pointe notamment la situation des scriptes, débordées.

Le 17 novembre, la direction de France Télévisions a fait des propositions : augmentation du nombre de scriptes, fourniture pendant trois mois d'un « prêt à diffuser » tout en images de sept minutes pour traiter l'information nationale et internationale... « Le compte n'y est pas. Toujours pas », écrivaient les syndicats dimanche soir, entraînant la caducité de l'offre de la direction. Aucune nouvelle réunion de négociation n'est programmée.

### **ON NE JOUERA PAS « LE SALAIRE DE LA PEUR 2 » !**

Après l'annonce faite aux représentant-es du personnel de différentes entreprises sous-traitantes du géant TOTAL qui impose l'installation de caméras filmant l'intérieur des cabines et de ses conducteurs ainsi que des caméras extérieures, en TOTALE violation des libertés et droits individuels des travailleurs de « seconde ligne », la réponse est sans appel, les conducteurs routiers

s'y opposent catégoriquement et exigent le retrait, sans délai, de ce dispositif totalement disproportionné à la finalité recherchée !

Le message à l'attention des transporteurs sous-traitants et du donneur d'ordre est clair, la situation est explosive dans notre profession déjà exacerbée par des conditions de travail dégradées et un manque de reconnaissance grandissant. Pas question de laisser détériorer l'intégrité mentale des travailleurs et plus encore.

Ensemble, nous allons défendre nos droits et notre « image », préparez-vous à un bras de fer qui risque de durer et se propager à l'ensemble du territoire !

L'enjeu est de taille, aujourd'hui les transports d'hydrocarbures et demain le fret traditionnel. La CGT Transports condamne le flicage des travailleurs et le manque de reconnaissance, de confiance envers les conducteurs. En parallèle, une interpellation des Ministères de l'Intérieur, du Travail, des Transports, le Défenseur des droits et libertés, de la CNIL et de la branche a été lancée sur le sujet.

### **CLESTRA (BAS-RHIN) : LES SALARIÉS TOUJOURS DEBOUT !**

Réunis en Assemblée Générale, le 20 novembre à Strasbourg, les salariés de CLESTRA ont décidé de poursuivre leur mobilisation (entamée depuis le 3 juillet dernier) et de s'organiser pour mener des actions judiciaires. Cette décision fait suite à la réunion du CSE extraordinaire et aux conclusions du rapport d'expertise, qui a mis en lumière le plan machiavélique des frères Jacot, actionnaires, qui ont pillé l'usine d'Illkirch et licencié injustement 126 salariés en toute impunité.

**Pour les salariés, il n'y a plus de doute, la liquidation judiciaire a été préméditée !**

### **SANIPRO (OISE).**

Dans le cadre des NAO, depuis le 15 novembre 2023, 70% des salariés sont en grève dans cette entreprise de 120 salariés qui fabrique des Sani-broyeurs.

Les salariés revendiquent 10% d'augmentation générale afin de compenser l'inflation de ces deux dernières années ainsi que l'embauche des 40 intérimaires du site dans lequel les conditions de travail sont pitoyables.

Une proposition de 3,8% d'augmentation a été faite par la direction, qui a été rejetée par les salariés.

**C'est le premier mouvement de grève depuis 29 ans !!!**

Après 4 jours de grève, la reprise du travail a été votée en AG pour le mardi 21 novembre.

La 3ème réunion NAO a eu lieu mercredi 22 novembre avec appel à la grève du syndicat CGT.

## **La pétition énergie continue vous pouvez la signer et la faire signer en ligne:**

<https://www.leslignesbougent.org/petitions/electricite-les-travailleurs-ne-paieront-pas-les-profits-des-entreprises-capitalistes-15181/>

Quelques commentaires de signataires :

**Gilles Ba\*\*\*\*o**

L'électricité comme l'eau est un droit et il faut nationaliser et non laisser des actionnaires diriger les biens d'un peuple souvent acquis par le sang et la sueur

**yves VE\*\*\*O**

je n'arrive plus à me chauffer

**Patrick Go\*\*\*\*\*y**

L'augmentation délirante du coût de l'énergie met de plus en plus de famille en grande difficulté

**Rémy Tr\*\*\*\*\***

Cette situation qui s'aggrave est le fait du capitalisme, de sa crise profonde et de sa recherche par tous les moyens dont il dispose, de créer les conditions de sa survie. C'est un combat idéologique titanesque... Mais ce combat en vaut le coup.

### **AIDEZ NOUS, SOUSCRIPTION NATIONALE**

Nous ne disposons d'aucun financement officiel, ni d'aucune autre ressource que celle que nous procurent les dons de nos adhérents, de nos sympathisants, de nos amis.

Nous savons que nous pouvons compter sur vous.

Souscrivez et faites souscrire autour de vous

Chèques libellés à : Parti Révolutionnaire COMMUNISTES A envoyer à :

Communistes 27, boulevard Saint Martin 75003 Paris (attention au changement d'adresse)

Vos dons pourront être déclarés aux impôts pour obtenir un dégrèvement